

**ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

**PROCÈS-VERBAL**  
**de l'Assemblée générale annuelle des parents**  
**tenue le mercredi 8 septembre 2021, à 19h30, au local F-13**

**1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue**

Madame Judith Veilleux, présidente sortante du Conseil d'établissement et Monsieur Robert Giroux, directeur adjoint, souhaitent la bienvenue à tous les parents présents et débute la rencontre. La nouvelle directrice de l'école secondaire Les Etchemins et du CFER des Navigateurs, Sonia Bédard, se présente à l'assemblée.

Madame Veilleux remercie les parents présents à l'Assemblée générale annuelle soit Mme Isabelle Roberge, Mme Mireille Morin, Madame Annabelle Roy et Mme Nadine Simard.

**2. Désignation d'un secrétaire d'assemblée**

AG-21-22-01

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Veilleux et résolu :

**DE** nommer M. Robert Giroux à titre de secrétaire de l'assemblée.

**ADOPTÉ** à l'unanimité

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

AG-21-22-02

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Nadine Simard et résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour de la rencontre sans modification.

**ADOPTÉ** à l'unanimité

**4. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle des parents du 8 septembre 2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Annabelle Roy :

AG-21-22-03

**D'adopter** le procès-verbal de la rencontre avec les changements suivants :  
Changer le point 13 pour le point 12.

**ADOPTÉ** à l'unanimité

**5. Présentation du rapport du Conseil d'établissement de l'année scolaire 2020-2021**

Madame Judith Veilleux présente le rapport du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021. Monsieur Robert Giroux complète l'information.

**6. Nomination d'un président d'élection**

AG-21-22-04

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Robert Giroux et résolu :

**QUE** Mme Annabelle Roy soit nommée présidente d'élection.

**ADOPTÉ** à l'unanimité

**7. Élection des membres au conseil d'établissement (2 postes à combler)**

Le conseil d'établissement est un comité paritaire. Au CFER, jusqu'à douze personnes peuvent siéger au conseil d'établissement, dont quatre parents, quatre membres du personnel, deux élèves et deux membres de la communauté. La direction siège également au conseil d'établissement. Le mandat des parents est d'une durée de deux ans. Il faut prévoir environ cinq rencontres dans l'année scolaire. Les rencontres ont lieu les mercredis.

Le conseil d'établissement est une belle opportunité de s'impliquer dans la vie étudiante de nos enfants. Lorsque les parents s'impliquent, c'est un modèle pour eux. L'inquiétude se dissipe en s'investissant pour les enfants. Il y a également l'opportunité de voir les enseignants et de connaître la vie de l'école. Cela prend une belle présence pour s'impliquer.

Il y a deux postes d'une durée de deux ans à combler. Afin de combler les postes des membres sortants, la présidente d'élection, Mme Annabelle Roy reçoit les mises en candidatures, soit :

- Mme Isabelle Roberge
- Mme Judith Veilleux

**Clôture des mises en candidature**

AG-21-22-05

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Nadine Simard et résolu :

**DE** fermer les mises en candidatures.

**ADOPTÉ** à l'unanimité

Mesdames Judith Veilleux et Isabelle Roberge sont élues au sein du conseil d'établissement pour 2021-2022.

## **Clôture de la période d'élection**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Judith Veilleux et résolu :

AG-21-22-06

**DE** clore la période d'élection.

**ADOPTÉ** à l'unanimité

AG-20-21-07

### **8. Élection d'un représentant et d'un substitut au Comité de parents**

Madame Judith Veilleux accepte d'agir à titre de représentante.  
Madame Annabelle Roy accepte d'agir à titre de substitut.

### **9. Mot de la direction**

Monsieur Giroux remercie les parents pour leur présence et leur implication. Il souhaite à tous une excellente année scolaire et invite les parents à ne pas hésiter à communiquer avec l'école. Il explique que la participation des parents aide beaucoup à la réussite de l'élève. Il présente aussi les membres de l'équipe école. On en profite aussi pour présenter le personnel du CFER, les grands enjeux retenus sur le Projet éducatif ainsi que les éléments majeurs de chaque année au CFER. Enfin, il donne les grandes lignes du projet d'étude de la santé publique qui se tiendra au CFER cette année.

### **10. Période de questions**

La période de question a permis d'échanger sur les préoccupations des parents en lien avec les passages et les transitions des élèves vers les classes d'adaptation scolaire et vers le secondaire. On est d'avis qu'un meilleur accompagnement des parents aiderait à la compréhension du parcours de l'élève et des possibilités qui s'offrent à lui.  
On questionne aussi l'assemblée afin que l'on choisisse la date de la prochaine séance. Ce sera le 29 septembre à 19hres en virtuel.

### **11. Correspondance**

**Aucune correspondance**

AG-20-21-08

**13. Levée de l'assemblée**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Mireille Morin et résolu :

**De lever l'Assemblée générale annuelle des parents à 21h45.**

**ADOPTÉ** à l'unanimité

---

Sonia Bédard  
Directrice